

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2018

ORDRE DU JOUR

1) Convention avec l'INSE pour l'attribution d'un fonds de concours M. Grudé

Au titre des travaux de voirie rue du Moulin aux Malades, l'Interco Normandie Sud Eure nous sollicite pour le versement d'un fonds de concours.

Il s'agit de travaux neufs : pose de bordures et caniveaux, réfection du revêtement et aménagement de sécurité.

L'INSE est maître d'ouvrage et s'engage à réaliser la totalité des travaux.

Le coût total de l'opération est de 103 796.25 € HT, soit 124 555.20 € TTC. Le fonds de concours sera versé par la commune de Verneuil d'Avre et d'Iton sur présentation de justificatifs par l'INSE. Il correspond à 49 % du montant HT, soit 50 860.16 €.

Il est demandé l'accord du Conseil Municipal pour autoriser la signature de la convention correspondante.

Avis favorable des commissions Finances-Travaux. Accord unanime du Conseil Municipal.

2) Cession de l'ancien logement de l'école Modeste Leroy aux occupants M. Henras

Les locataires du logement de l'école Modeste Leroy sis 147, rue Longue du Canal (Francheville) 27130 Verneuil d'Avre et d'Iton nous ont sollicités pour en faire l'acquisition.

Ce logement, type F4 est loué à M. et Mme Johnny ROSSE depuis le 1^{er} janvier 1996. Il s'agit d'une maison d'un niveau sur sous-sol des années 60 anciennement constituée de deux logements, avec une surface habitable de 94 m². Une emprise d'environ 1 650 m² devra être prélevée sur la parcelle 265 ZK 32 de 4 620 m².

Le loyer actuel perçu par la commune s'élève à 325 euros par mois.

Compte tenu des travaux à réaliser dans le bien immobilier, la valeur vénale globale a été estimée à 75 000 euros en date du 12 avril 2018 par la Direction Générale des Finances Publiques - Pôle d'évaluation Domaniale.

Il est demandé l'accord du Conseil Municipal pour :

- autoriser la cession au vu de l'estimation de l'avis du Domaine,
- autoriser la signature de l'acte notarié correspondant, sachant que toutes les charges liées à cette transaction seront supportées par les acquéreurs (accord du 10 mai 2018).

Avis favorable des commissions Finances-Travaux. Accord unanime du Conseil Municipal.

3) Intégration de la compétence Culture par l'Interco Normandie Sud Eure

M. Bieber

En date du 21 février 2018, l'INSE s'est dotée de la compétence Culture afin de pouvoir créer un espace muséal au sein de l'abbaye Saint-Nicolas, propriété de l'INSE, située à Verneuil d'Avre et d'Iton, permettant à terme d'exposer les œuvres de la famille De Vlaminck qui feront l'objet d'une donation, actuellement en cours.

C'est dans cet esprit qu'il a été procédé à une modification statutaire. Cette modification est conforme aux dispositions de la loi Nôtre ; la délibération du 21 février 2018 de l'Interco Normandie Sud Eure stipule bien l'intérêt communautaire, en le limitant à la création, l'aménagement et l'entretien d'un espace Muséal De Vlaminck au sein de l'Abbaye St Nicolas.

De ce fait, il convient de délibérer pour approuver la nouvelle rédaction statutaire de la compétence optionnelle comme suit :

EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS ET POLITIQUE SPORTIVE

« Construction, Aménagement, Modernisation, Entretien et gestion d'équipements sportifs, culturels et socio-culturels d'intérêt communautaire ».

Accord unanime du Conseil Municipal.

4) Redevance pour l'occupation provisoire du domaine public des communes pour les chantiers de travaux sur des ouvrages de distribution d'électricité M. Bensalah

L'année 2018 constitue la quatrième année d'existence de la Redevance pour l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux concernant des ouvrages de transport et de distribution de l'électricité.

De ce fait, les communes sont dans l'obligation de fournir une délibération afin de percevoir le montant correspondant, en fonction des chantiers éligibles à ladite redevance.

Aujourd'hui, il s'agit de délibérer sur le principe permettant au SIEGE de percevoir directement auprès de ENEDIS cette redevance et de la reverser annuellement à la commune de Verneuil d'Avre et d'Iton et ce jusqu'à la fin du mandat en cours.

Pour information, la redevance annuelle perçue en 2017 était de l'ordre de 2 031 €.




Avis favorable des commissions Finances-Travaux. Accord unanime du Conseil Municipal.

5) Personnel Communal : Fixation du nombre de représentants et mise en œuvre d'un recueil de l'avis des représentants de la collectivité Mme Ayrault

Suite à la consultation des organisations syndicales le 7 mai dernier, soit plus de 10 semaines avant la date du scrutin fixée le 6 décembre 2018, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le nombre de représentants du personnel et sur la mise en œuvre d'un recueil de l'avis des représentants de la collectivité.

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 137 agents dont 86 femmes (62,77 %) et 51 hommes (37,22 %),

Il est proposé :

-  de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 5 et le nombre de représentants suppléants à 5,
-  de maintenir le paritarisme numérique en fixant le nombre des représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel, soit 5 titulaires et 5 suppléants, mais proportionnellement aux effectifs enregistrés, soit sur les listes des candidats de 10 : 6 femmes et 4 hommes.
-  de prévoir un recueil de l'avis des représentants des collectivités et établissements en relevant, élaboré par le comité technique.

Il est demandé l'accord du Conseil Municipal de Verneuil d'Avre et d'Iton sur ces trois propositions.

Avis favorable des commissions Finances-Travaux. Accord unanime du Conseil Municipal.

6) Convention de mise à disposition de personnel auprès de l'INSE pour la restauration du Centre de Loisirs de Francheville **Mme Grandchamps**


Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Considérant :

 **l'absence de moyens en personnel de l'Interco Normandie Sud Eure pour assurer la préparation et le service des repas au centre de loisirs organisé sur la commune historique de Francheville, compétence communautaire sur ce territoire,**

 **la possibilité de recourir à un agent de la commune de Verneuil d'Avre et d'Iton,**

Il est demandé l'accord du Conseil Municipal pour autoriser M. le Maire à signer avec l'Interco Normandie Sud Eure une convention de mise à disposition d'un adjoint technique de la commune de Verneuil d'Avre et d'Iton, précisant conformément à l'article 4 du décret susvisé, les conditions de mise à disposition de l'agent et notamment, la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui lui sont confiées, ses conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de son activité.

Le projet de convention sera soumis à l'avis préalable de la Commission Administrative Paritaire, par la commune de Verneuil d'Avre et d'Iton.

L'accord écrit de l'agent mis à disposition y sera annexé.

Avis favorable des commissions Finances-Travaux. Accord unanime du Conseil Municipal.

7) Nomination au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) de l'INSE

M. Rivemale

L'Interco Normandie Sud Eure nous sollicite pour désigner un(e) élu(e) au sein de la commission CLETC. En effet, suite au passage à la fiscalité Professionnelle Unique, cette commission doit se réunir pour présenter son rôle, son fonctionnement ainsi que les travaux à engager.

Mme Annie DEPRESLE est proposée pour occuper ce siège.

Accord unanime du Conseil Municipal.

8) Choix du bureau d'études pour une mission d'appui à la « définition d'une stratégie de marque et d'élaboration d'un plan de développement de nouvelles enseignes pour le centre-ville »

M. Bensalah

La commune de Verneuil d'Avre et d'Iton fait actuellement l'objet d'une expérimentation inédite de redynamisation commerciale de son centre-ville à travers la mise en œuvre d'une méthodologie visant à prendre en compte l'ensemble des facteurs impactant le commerce en centre-ville. Cette expérimentation fait l'objet d'une convention de partenariat tripartite impliquant la commune, le Département de l'Eure et la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Dans le cadre de cette démarche, la commune de Verneuil d'Avre et d'Iton a lancé un marché à procédure adaptée pour « une mission d'appui à l'élaboration d'une stratégie de développement commercial ». Il s'agit de définir une stratégie de marque et d'élaborer un plan de développement de nouvelles enseignes pour le centre-ville. Une seule offre a été réceptionnée sans répondre à l'intégralité du cahier des charges. Le marché a donc été déclaré sans suite.

En application de l'article 35-11-3° du Code des Marchés Publics, la commune a décidé de recourir à un marché négocié sans publicité, ni mise en concurrence préalable.

Trois offres ont été réceptionnées.

Il est proposé de retenir le cabinet d'études ANTHARES 17 avenue Aristide Briand 27930 GRAVIGNY. Le montant de la prestation s'élève à 38 950 € HT.

Il est demandé au Conseil Municipal d'entériner ce choix, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché et toute pièce s'y rapportant.

Pour rappel, cette étude peut être subventionnée à 80% du montant HT dans le cadre du programme leader 2016-2021 ; la délibération correspondante a été votée à l'unanimité lors de la séance du 6 septembre 2017.

**Avis favorable des commissions Finances-Travaux.
Accord du Conseil Municipal moins 2 abstentions.**

9) Cession bande de terrain

M. Grudé

Mme Nicole COCHERY a acheté il y a quelques années une maison sise 253 rue Pierre Mendès France, qui appartenait à la Siloge. Cette maison a une particularité puisqu'on y accède par un passage qui appartient à la ville.

Aujourd'hui, Mme Cochery souhaite acquérir ce passage pour l'aménager et assurer son entretien. Un document d'arpentage a été sollicité auprès de Mme Davrinche, créant pour cette bande de terrain, la référence cadastrale suivante : 1249 B pour une surface de 31 m2.

Il est proposé cette cession de terrain au prix de 50 euros. Mme Cochery a donné son accord en date du 9 février 2018.

Il est demandé l'accord du Conseil Municipal pour :

- autoriser la cession au prix de 50 euros,
- autoriser la signature de l'acte notarié correspondant, sachant que toutes les charges liées à cette transaction seront supportées par Mme Cochery.

Avis favorable des commissions Finances-Travaux. Accord unanime du Conseil Municipal.





10) Affaires scolaires

Mme Lepeltier

A) Allocations scolaires – propositions année scolaire 2018/2019

Comme chaque année, la commission des affaires scolaires propose une allocation par enfant fréquentant les écoles maternelles et élémentaires ainsi que les collèges et lycées professionnels jusqu'à 16 ans.

Les montants proposés sont :

 Ecole maternelle	38.00 €
 Ecole élémentaire	35.00 €
 Collège	10.00 €
 Lycée Professionnel et SEGPA	35.00 €.

L'accord du Conseil Municipal est sollicité pour entériner ces montants.
Avis favorable des commissions Finances-Travaux. Accord unanime du Conseil Municipal.

B) Subventions 2018

➤ foyer socio-Educatif du collège

Il est demandé l'accord du Conseil Municipal pour accorder au Foyer Socio-Educatif du Collège une subvention de 1000 € au titre de l'année 2018.

Cette dépense est prévue au budget 2018 – compte 6574-211-1015.

➤ Projets voyages 2018 et régularisation voyage 2017

Deux voyages scolaires sont prévus en 2018. La Commission des Affaires scolaires propose de verser :

- à la Coopérative Scolaire de l'école élémentaire Condorcet une subvention de 2 626 € pour le financement d'un voyage scolaire à Léry-Poses pour deux classes (CE2 + ULIS). La coopérative se chargera de régler les factures du séjour. La dépense est prévue au budget 2018 – compte 6574-211-1013.

- à l'école primaire Modeste Leroy (Francheville) une subvention de 3 000 € pour le financement d'une voyage scolaire à la Guéroulde « La Source ». La coopérative se chargera de régler les factures du séjour. La dépense est prévue au budget 2018 – compte 6574-211-1014.

- Pour régularisation des écritures comptables,
à l'école primaire Modeste Leroy (Francheville) une subvention de 2 590 € pour le financement d'un voyage scolaire à la Guéroulde « La Source » correspondant à un séjour effectué en 2017. La coopérative se chargera de régler les factures du séjour. La dépense est prévue au budget 2018 – compte 6574-211-1014.

L'accord du Conseil Municipal est sollicité pour le versement de ces trois subventions.
Avis favorable des commissions Finances-Travaux. Accord unanime du Conseil Municipal.

11) Proposition de motion sur l'implantation d'un parc éolien au « Cuisinet » M. Bieber

Les élus de Verneuil d'Avre et d'Iton expriment leur vive inquiétude quant à l'installation d'un parc éolien sur leur territoire, ou à la limite de celui-ci et de la commune de Cintray (27). Nous tenons à souligner le procédé peu participatif et peu démocratique choisi par la société (R.E.S) porteuse de ce projet. En effet, nous, représentants de la commune et habitants voisins du lieu choisi, n'avons pas été informés d'un tel projet (initié depuis deux ans), ni invités à la seule réunion publique du 23 avril 2018 à Breteuil sur Iton (27).

Nous affirmons notre désaccord avec l'implantation de ce parc éolien, qui va ternir l'image de notre ville, par la présence imposante des machines culminant entre 120 et 180 mètres (2 à 3 fois la hauteur de la Tour de la Madeleine). Verneuil sur Avre est une cité historique possédant 15 monuments classés ou inscrits à l'inventaire national du patrimoine. Du haut de notre monument emblématique, la Tour de la Madeleine, nous avons une vue panoramique sur toute la campagne environnante et cette installation serait dans les cônes de co-visibilité. Nous faisons de l'attrait touristique un levier essentiel pour la mise en valeur et le développement de notre territoire. Notre appartenance au réseau des « 100 Plus Beaux Détours de France » est là pour l'attester. A l'heure où Monsieur le Président de la Région Normandie met en avant la richesse médiévale de celle-ci pour dynamiser le tourisme et renforcer une identité régionale, nous ne comprendrions pas l'autorisation donnée par les services de l'Etat pour l'exploitation de ce site.

Accord du Conseil Municipal moins 1 abstention.

12) Tarif cinéma – convention 2018 « Passeurs d'Images »

Mme Lepeltier

L'opération « Passeurs d'Images » pilotée par Normandie Images, est un dispositif de lutte contre l'exclusion culturelle. Si la cible principale était à ses débuts les moins de 25 ans, l'opération a aujourd'hui également pour vocation de valoriser les liens intergénérationnels et notamment les adultes et familles en grande difficulté sociale.

Des tickets d'entrée à 2 euros seront distribués auprès des publics en difficulté socio-économique via des organismes relais tels associations de solidarité, travailleurs sociaux, centres sociaux etc, permettant à des personnes qui ne peuvent fréquenter les salles obscures, de s'offrir une sortie exceptionnelle.

Les tickets sont valables pour tous les films affichés.

Il est proposé de fixer un tarif spécifique « Passeurs d'Image » à 5 euros la place.

Le public concerné s'acquittera de 2 € en caisse et Normandie Images nous remboursera la différence, soit 3 € par ticket acheté. La date de validité du ticket sera valable du 15 juillet 2018 au 31 décembre 2018.

Il est demandé l'accord du Conseil Municipal pour autoriser la signature de la convention correspondante entre Normandie Images et la Ville de Verneuil d'Avre et d'Iton.

Avis favorable des commissions Finances-Travaux. Accord unanime du Conseil Municipal.